



N° de résolution
ou annotation

12-01-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue par téléconférence, le 12 janvier 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents physiquement ou par téléconférence:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Vacant
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente. Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

01-21

Vérification du quorum et ouverture de la séance d'ajournement

Considérant que les réunions du conseil municipale sont tenues par téléconférence étant donné la progression de la COVID-19;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire constate qu'il y a quorum;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité:

- que la séance soit tenue par téléconférence;
- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 1^{er} février prochain.

02-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 7 et 17 décembre 2020;
5. Lecture et adoption des comptes;
6. Correspondance et information;
 - a) -----
7. Invitations;
 - a) -----
8. Demandes de don et d'appui;
 - a) Skoolie – Studio mobile;
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
10. Adoption du règlement numéro 231 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2021;
11. Abrogation de la résolution numéro 183-20;
12. Autorisation de signature du maire-suppléant;
13. Modification au Registre des entreprises du Québec;
14. Contribution 2021 – Croix-Rouge;
15. Soumission - Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;
16. Engagement – Préposé adjoint à l'entretien de la patinoire;
17. Consommation d'eau potable;
18. Prochaine réunion régulière du conseil – 1^{er} février 2021;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de la séance.



N° de résolution
ou annotation

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

03-21

Adoption des procès-verbaux

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des 7 et 17 décembre 2020 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: résolution 186-20, le dernier paragraphe doit être ce qui suit: «La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.».

04-21

Adoption des comptes

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Clérobec, # 46080, balise jaune pour biomasse	58.57
Entreprise Clermont Gauvin, 2 ^e vers. déneigement janvier	18 015.43
Excavation Léon Chouinard, # 049012, nivel. route Melucq	1 451.56
Anicet Fournier, # 34, transport pierre plate, projet parc	143.71
Hydro-Québec, # 655 002 490 564, éclair. public décembre	181.18
Kopilab, # 273393, photocopieur au 16 décembre	650.38
Petite caisse, # 152780, 1 médiaposte	32.35
Pétroles BSL Inc., # 7251, huile chauff. bureau	417.10

COMPTES NON PAYÉS

Automation D'Amours, #29308, vérif. annuelle débitmètre	469.10
Clérobec, #46316, projet parc. paillis	670.71
9385-3117 Québec inc. #3008, 3 collectes décembre	1 310.62
Coop forestière de la Matapédia, #F-003588, approv. biomasse	291.11
Éditions juridiques, crédit facture #343655	-68.99
Anicet Fournier, 2 ^e vers. dén. cours mun, et déneig divers décembre	626.62
Groupe Ultima, #25200, assurances annuelles 2021	12 646.00
Kopilab, #273679, photocopieur au 21 décembre	30.63
MRC de la Matapédia, #23888, honoraires serv. évaluation	1 521.95
Petite Caisse, #152906-152951, 2 médiapostes	67.93
Pétroles BSL Inc., #7405-7406-7315, huile chauff. bureau, CPEST	2 997.48
PG Solutions, #CESA38206, contrat logiciel PG (taxation)	5 038.21
Les Serres de la Baie, #1493, fleurs parc intergénérationnel	2 069.55
Côté Katie-Michelle, #010, main-d'œuvre parc interg.	1 430.00

05-21

Skoolie – Studio mobile

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas ne sera pas partenaire financier dans le projet de studio mobile appelé Skoolie appartenant à Madame Geneviève Gagné. Par conséquent, les membres du conseil assistant aux rencontres du comité Centenaire feront le suivi avec ceux-ci pour savoir si le projet pourrait être intéressant lors de l'événement.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR NORMAND ST-LAURENT, CONSEILLER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS.

06-21

Adoption du règlement numéro 231 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2021

Règlement pour l'année financière 2021 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services suivants:



N° de résolution
ou annotation

- d'aqueduc;
- d'égouts;
- collecte des matières résiduelles et organiques;
- collecte des matières récupérables.

Attendu que le conseil doit adopter un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Réjean Hudon conseiller, lors de la réunion spéciale du 17 décembre 2020;

Attendu que le projet de règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services a été présenté par Monsieur Normand St-Laurent, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 231 soit accepté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte les tarifications suivantes pour l'année financière 2021.

ARTICLE 2:

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.09/100\$ pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 9 septembre 2020.

Le taux de la taxe concernant la Sûreté du Québec selon la loi Ryan est fixé à 0.08/100\$ pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 9 septembre 2020.

ARTICLE 3:

Les tarifs de compensation «Aqueduc et égouts» sont fixés à:

Logement: 230.00\$ **Commerce:** 230.00\$

Les tarifs de compensation où il n'y a que l'aqueduc;

Logement: 115.00\$ **Ferme/Fermette:** 230.00\$

ARTICLE 4:

Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles.

Logement: 150\$ **Commerce:** 150\$ **Cultivateur:** 150\$
Industriel: 150\$ **Chalet:** 105\$

Le tarif pour la collecte des matières récupérables est établi à 60.00\$/résidence.

ARTICLE 5:

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10% à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 6:

Le présent règlement a été adopté le 12 janvier 2021.

07-21

Abrogation de la résolution numéro 183-20

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la résolution 183-20 soit abrogée.

08-21

Autorisation de signature du maire-suppléant

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Madame Katie St-Pierre, directrice-générale à compléter le formulaire CF-01023-003 de la Caisse Desjardins concernant l'autorisation de Monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant à signer les chèques en l'absence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.



N° de résolution
ou annotation

12-21

09-21 **Modification/Ajout au Registre des entreprises du Québec**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Madame Katie St-Pierre, directrice-générale à ajouter le nom de tous les conseillers comme administrateur de la Municipalité de Saint-Cléophas au Registre des entreprises du Québec.

10-21 **Contribution 2021 – Croix-Rouge**

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte de payer la contribution pour les services aux sinistrés Croix-Rouge au montant de 170\$ pour la période de février 2021 à janvier 2022.

11-21 **Soumission – Programme d'aide financière
aux infrastructures jeunesses**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Techsport Inc. au montant de 3 745.83 \$ taxes incluses dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesses.

Engagement – aide à l'entretien de la patinoire

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate la directrice-générale à engager une personne ayant les connaissances et capacités requises pour être préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – DÉCEMBRE 2020

1 267.34 litres/jour/résidence en moyenne

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

La prochaine rencontre régulière du conseil municipal sera le 1^{er} février 2021 à 19h30. Elle aura lieu par téléconférence.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion. Cependant, si vous avez des questions, vous pouvez les acheminer par courriel: stcleophas@mrcmatapedia.quebec afin qu'elles soient transmises aux membres du conseil. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel de confirmation.

13-21

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19h55).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très